

# AVIS D'IMPÔT 2012 TAXE D'HABITATION

votée et perçue par la commune  
et divers organismes



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

MME GLASER SARAH MAUD

RTE DE MINERVE  
34210 AZILLANET

## Vos références

Numéro fiscal (vous) : 0517387589089 C  
Numéro fiscal (conjoint) :  
Numéro FIP : 340 340861351454787894 A  
Référence de l'avis : 1334850366515  
Numéro de rôle : 076  
Date de mise en recouvrement : 31/05/2013  
Identification de votre imposition :  
Département : 340  
HERAULT  
Commune : 020  
AZILLANET  
Lieu d'imposition : 0085  
RTE DE MINERVE

## Votre situation

Montant de votre taxe d'habitation (en euros)	198
<b>Somme totale à payer (en euros)</b>	<b>198</b>
<b>Date limite de paiement :</b>	<b>15/07/2013</b>

## Pour vous renseigner

⇒ **Par internet** : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇒ **Par téléphone** : Votre centre des finances publiques pour toute démarche personnelle (coordonnées ci-dessous).

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 IMPOTS (0810 46 76 87)\*

\* Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur.

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques, pour obtenir les renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants :

- Pour le paiement de votre impôt :

TRESORERIE DE CAPESTANG

2 PLACE DES MARTYRS - 34310 CAPESTANG

**Tel. : 04 67 93 30 28** - Courriel : [t034038@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t034038@dgfip.finances.gouv.fr)

Accueil du public : LU MA JE 9H-12H ET 14H-16H VE 9H-12H OU SUR RDV FERME MER

- Pour le montant de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SAINT-PONS - S.A.I.D. SAINT-PONS

CITE ADMINISTRATIVE GRAND RUE - 34220 ST PONS DE THOMIERES

**Tel. : 04 67 97 38 80** - Courriel : [sip-sie.saint-pons@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip-sie.saint-pons@dgfip.finances.gouv.fr)

Accueil du public : LU 8H30 12H 14H 16H ME JE 8H30 12H SS RV MA 8H30 12H00 SUR RV

La charte du contribuable : des relations entre le contribuable et l'administration fiscale basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

# AVIS D'IMPÔT 2012

## TAXE D'HABITATION votée et perçue par la commune et divers organismes

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
340861351454787894	MME GLASER SARAH MAUD	S	10052	1,5-2011

### TAXE D'HABITATION 2012 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe spéciale d'équipement		Total des cotisations
Valeur locative brute ❶	3060	3060	3060	3060		
Valeur locative moyenne	2000	2000	2000	2000		
❷ A B A T T E M E N T S <ul style="list-style-type: none"> <li>• Général à la base</li> <li>• Personne(s) à charge</li> <li>– Par personne rang 1 ou 2</li> <li>pour 1 personne(s)</li> <li>– Par personne rang 3 ou +</li> <li>pour personne(s)</li> <li>• Spécial à la base</li> <li>• Spécial handicapé</li> </ul>	%		%			
	142		120			
	10 %		10 %			
	393	200	362	200		
	15 %		15 %			
	%		%			
%		%				
Bases nettes nouvelle a						
Bases nettes anciennes b						
Base nette d'imposition (a-b) ❸	2525	2860	2578	2860		
Taux d'imposition	19,09 %	0,295 %	2,55 %	0,157 %		
Cotisations ❹	482	8	66	0		556
Abattements de référence 2003 ❺	Commune	Syndicat	Inter-communalité	TSE		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Général à la base</li> <li>• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)</li> <li>• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)</li> <li>• Spécial à la base</li> </ul>						
	LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 1		RÉGIME P		Frais de gestion ❻	6
Taux global 2000 (corrigé) ❷	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	
18,50	0200006513P	Maison		H	3060	
Cotisation de référence 2003 ❸ (corrigée ou ajustée)						
Vous n'avez pas été imposé à la taxe d'habitation au titre de l'année 2012. Cette imposition répare cette omission.					Prélèvement pour base élevée ❶	
					Prélèvement sur rés. secondaires ❷	
					Plafonnement selon le revenu ❸	368
					Reversement d'un dégrèvement indu	
					Montant de votre impôt	198